



Avenue de la Gare-Résidence le Monte Cristo – 07100 ANNONAY  
Tel : 04 75 67 00 67 – contact@eurosud-immo.fr – WWW.EUROSUD-IMMO.FR

## BAREME D'HONORAIRES (TTC)

### VENTES :

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR

#### MAISONS, APPARTEMENTS ET TERRAINS :

	prix de vente :			
Inférieur à	35 000 €			3 000 € forfaitaire
entre	35 001 €	et	50 000 €	10 % du prix de vente
entre	50 001 €	et	60 000 €	9 % du prix de vente
entre	60 001 €	et	80 000 €	8 % du prix de vente
entre	80 001 €	et	100 000 €	7 % du prix de vente
entre	100 001 €	et	150 000 €	6 % du prix de vente
entre	150 001 €	Et	250 000 €	5 % du prix de vente
supérieur à			250 001 €	4 % du prix de vente

### FONCIER ET LOCAUX COMMERCIAUX : 10 % HT du prix de vente

#### AVIS DE VALEUR VENALE

Les avis de valeur vénale seront facturés 150.00€ TTC

Cette somme sera déduite en totalité des honoraires en cas de mise en vente du bien par le biais d'un mandat exclusif d'une durée de 6 mois au minimum, et de moitié en cas de mise en vente du bien par le biais d'un autre type de mandat.

## BAREME D'HONORAIRES

### LOCATIONS :

		Location Nue	Location Meublée
Bailleur	Pack 1 : Création du dossier	50 € forfaitaire	50 € forfaitaire
	Pack 2 : Visites, rédaction du bail, constitution du dossier	4 % TTC du loyer annuel (limités à 8€ /m <sup>2</sup> )	7 % TTC du loyer annuel (limités à 8€ /m <sup>2</sup> )
	Pack 3 : Etat des lieux d'entrée et sortie	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>
Locataire	Pack 1 : Visites, rédaction du bail, constitution du dossier	4 % TTC du loyer annuel (limité à 8€ /m <sup>2</sup> )	7 % TTC du loyer annuel (limité à 8€ /m <sup>2</sup> )
	Pack 2 : Etat des lieux d'entrée et sortie	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>

#### LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX :

15% TTC du loyer annuel HT pour le bailleur et  
15% TTC du loyer annuel HT pour le locataire

#### REDACTION DE BAUX COMMERCIAUX :

360.00€ TTC pour le bailleur

#### AVIS DE VALEUR LOCATIVE :

Les avis de valeur locative seront facturés 150.00€ TTC. Cette prestation ne sera pas facturée en cas de signature d'un mandat de gestion.

En cas de vente ou de location d'un bien en inter-cabinet, le barème appliqué est celui de l'agence qui a établi le mandat de vente ou de location.

Certains biens immobiliers nécessitant un investissement plus particulier pour la réalisation de la transaction (distance supérieure à 20 km d'Annonay, biens extraordinaires nécessitant des publicités nationales, par exemple) peuvent faire l'objet d'honoraires supérieurs.